

Direction de la Planification et de l'Urbanisme  
Service de la Réglementation Urbaine



Villeneuve-Tolosane

# Plan Local d'Urbanisme

- Approuvé par DCM le 18 octobre 2005
- 1<sup>ère</sup> modification par DCM le 31 janvier 2008
- 2<sup>ème</sup> modification par DCC le 30 septembre 2010
- 1<sup>ère</sup> révision simplifiée par DCC le 27 juin 2013
- 1<sup>ère</sup> modification simplifiée par DCC le 27 juin 2013

## 3<sup>ème</sup> Modification du PLU

approuvée par DCC du 26/09/2013

### 4 - Pièces réglementaires

#### 4.3. Liste des emplacements réservés et des servitudes pour voies et ouvrages publics



Villeneuve-Tolosane

aua / Toulou  
aire urbaine

toulouse  
métropole  
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole  
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821  
31505 Toulouse Cedex 5  
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01  
www.toulouse-metropole.fr



**I - LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À LA VOIRIE**  
(numérotation de 1 à 13)

<b>N°</b>	<b>Destination</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Superficie</b>
1	Voirie du Canal de Saint-Martory	C.U.T.M.	12 000 m <sup>2</sup>
2	Elargissement du R.D. 24	C.U.T.M.	4 078 m <sup>2</sup>
4	Aménagement du Chemin de Roussimort	Commune	1 018 m <sup>2</sup>
5	Aménagement du Chemin du La Vimouna avec liaison piéton-cycles	Commune	1 117 m <sup>2</sup>
6	Elargissement du Chemin Densus	Commune	2 765 m <sup>2</sup>
7	Élargissement du chemin de Bourrouil (entre la route de Portet et la limite communale avec Roques) avec liaison piéton-cycles	Commune	320 m <sup>2</sup>
8	Elargissement de la R.D. 68	C.U.T.M.	1 565 m <sup>2</sup>
9	Carrefour à aménager au croisement de la R.D. 68 et de la rue du Stade	Commune	500 m <sup>2</sup>
10	Création d'une voie entre SAGUENS et LES POUSSSES	Commune	433 m <sup>2</sup>
11	Aménagement d'un accès à la zone de Las Fonses	Commune	490 m <sup>2</sup>
12	Aménagement alignement	Commune	196 m <sup>2</sup>
13	Régularisation foncier voirie	Commune	483 m <sup>2</sup>

**II - LES EMPLACEMENTS RESERVÉS AUX CHEMINEMENTS PIÉTONS ET PISTES CYCLABLES  
(Numérotation de 31 à 50)**

<b>N°</b>	<b>Destination</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Superficie</b>
31	Création d'une liaison piétons-cycles le long de la Saudrune	Commune	651 m <sup>2</sup>
32	Cheminement piétons-cycles le long de la Saudrune (9 m à compter de la berge sur le secteur Pradié/Champ de Villeneuve)	Commune	7 053 m <sup>2</sup>
33	Cheminement piétons-cycles le long du Roussimort (8 m / axe ruisseau ou 9 m à compter de la berge sur le secteur Pradié/Champ de Villeneuve)	Commune	21 239 m <sup>2</sup>
34	Cheminement piétons-cycles le long du Larramet (8 m de l'axe x linéaire)	Commune	5 129 m <sup>2</sup>
35	Cheminement piétons-cycles : Champ du Cimetière	Commune	389 m <sup>2</sup>
36	Aménagement paysager et cheminement piétons-cycles, le long de l'impasse de Bourrouil	Commune	1 273 m <sup>2</sup>
37	Chemin piétonnier Rossignolis - Gatasses	Commune	409 m <sup>2</sup>
38	Cheminement piétons-cycles : liaison Roques sur Garonne - Collège (3m x linéaire)	Commune	310 m <sup>2</sup>

**III - LES EMPLACEMENTS RESERVÉS À DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET ESPACES VERTS  
(Numérotation de 51 à 80)**

<b>N°</b>	<b>Destination</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Superficie</b>
52	Extension de l'espace nature du Bois Vieux	Commune	140 541 m <sup>2</sup>
53	Aménagement du parc public au lieu-dit la terrasse	Commune	10 445 m <sup>2</sup>

**IV - LES EMPLACEMENTS RESERVÉS À DES RESEAUX PUBLICS  
(numérotation de 81 à 100)**

<b>N°</b>	<b>Destination</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Superficie</b>
81	Création d'un bassin de rétention (S1= 3000 m <sup>3</sup> ) sur le territoire de Densus	C.U.T.M.	3 000 m <sup>2</sup>
82	Création d'un bassin de rétention (S2= 4000 m <sup>3</sup> ) rue du Béarn	C.U.T.M.	4 000 m <sup>2</sup>
83	Création d'un bassin de rétention (S3=200 m <sup>3</sup> )rue des Catalpas	C.U.T.M.	200 m <sup>2</sup>
84	Création d'un bassin de rétention (S4= 300 m <sup>3</sup> ) rue de l'Erable	C.U.T.M.	300 m <sup>2</sup>
85	Création d'un bassin de rétention( S5= 900 m <sup>3</sup> ) rue Méroc	C.U.T.M.	900 m <sup>2</sup>
86	Création d'un bassin de rétention (S6= 900 m <sup>3</sup> ) rue des Bergeronnettes	C.U.T.M.	900 m <sup>2</sup>
87	Création d'un bassin de rétention (S7=2400 m <sup>2</sup> ) sur l'emprise de l'ancienne station d'épuration	C.U.T.M.	2 400 m <sup>2</sup>
88	Foncier pour rejet pluvial Les Pousses (5 m x linéaire)	C.U.T.M.	538 m <sup>2</sup>
89	Foncier pour surverse pluvial Bois Vieux (4 m x linéaire)	C.U.T.M.	582 m <sup>2</sup>
90	Foncier pour passage pluvial Les Harmentes (4 m x linéaire)	C.U.T.M.	992 m <sup>2</sup>
93	Foncier pour passage refoulement eaux usées (RD24) (4 m x linéaire)	C.U.T.M.	240 m <sup>2</sup>
94	Foncier pour passage pluvial Blanquet (4 m x linéaire)	C.U.T.M.	330 m <sup>2</sup>
95	Foncier pour passage pluvial lotissement Le Clos du Caminas (2 m x linéaire)	C.U.T.M.	143 m <sup>2</sup>
96	Foncier pour passage eau potable lotissement Le Clos du Caminas (2 m x linéaire)	C.U.T.M.	150 m <sup>2</sup>
97	Foncier passage canalisation eau potable Champ du Cimetière (3 m x linéaire)	C.U.T.M.	732 m <sup>2</sup>

<b>SERVITUDE AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-2 C DU CODE DE L'URBANISME</b>		
<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Bénéficiaire</b>
1	Liaison piétons-cycles	Commune